

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "DÉCOUVREZ GRAND POITIERS"

Article 1 : Organisation

L'Office de Tourisme de Grand Poitiers (ci-après "l'Organisateur") organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Découvrez Grand Poitiers", accessible sur le site visitpoitiers.fr

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de l'organisation et de leur famille, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu se déroulera du 27 mai au 15 juillet inclus. La participation au jeu s'effectue en visitant le site visitpoitiers.fr, en regardant la vidéo interactive proposée et en complétant le formulaire de participation qui apparaîtra à la fin d'un des parcours de la vidéo.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, les utilisateurs doivent :

1. Accéder à la vidéo interactive sur le site visitpoitiers.fr
2. Visionner la vidéo jusqu'à l'apparition du formulaire à la fin d'un des parcours proposés.
3. Remplir le formulaire de participation et accepter les conditions du Règlement.
4. Valider leur participation.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort dans les 10 jours suivant la date de clôture du jeu.

Article 5 : Lots

Le jeu est doté des lots suivants :

- Un séjour à la découverte de Grand Poitiers.
- Des entrées premium au Futuroscope (Pass Gold et Pass premium).
- Des accès premium à de nombreuses activités touristiques dans la région de Grand Poitiers (ZeroGravity, ...à énumérer selon les attentes de Coraline et Bénédicte).

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ni contre toute autre récompense.

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "DÉCOUVREZ GRAND POITIERS" - SUITE

Article 6 : Notification des gagnants

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par courriel ou par téléphone et devront répondre dans les 5 jours ouvrables pour confirmer leur acceptation du lot. En l'absence de réponse dans ce délai, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement, et le cas échéant, des décisions des organisateurs.

Article 8 : Données personnelles

Les informations recueillies sur les participants sont nécessaires pour leur participation. Elles sont destinées exclusivement à l'Office de Tourisme de Grand Poitiers et ne seront pas vendues ni cédées à des tiers.

Elles seront principalement utilisées pour l'organisation et la gestion des gains.

Article 9 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour toute contestation liée à l'application de ce règlement, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

Ce règlement s'applique à la date indiquée et peut être consulté sur le site visitpoitiers.fr pendant toute la durée du jeu.

Bon jeu et bonne chance !